



# RDA comme outil pour la transition bibliographique: la position française

Françoise Leresche, Vincent Boulet

La publication de la première version de RDA en 2010 et les travaux menés depuis par le JSC, dans EURIG et dans les différentes communautés nationales arrivent au bon moment. Au début du siècle, l'irruption du Web et de nouveaux modes de recherche ont suscité des interrogations existentielles dans la profession, confrontée à une remise en cause du rôle des bibliothèques et des bibliothécaires comme médiateurs de l'information. On pouvait alors évoquer la “fin du catalogage” et, *in fine*, le basculement des applications vers des outils de découverte ou vers une médiation laissée à la main des fournisseurs.

Le fait que les bibliothèques numériques soient parvenues à une certaine maturité et que le Web de données ait remis au centre du débat les métadonnées structurées, les standards communs et partagés, les identifiants et la notion de “confiance” permet de relégitimer la question de la normalisation des données dans la sphère des bibliothèques. La position française sur RDA part donc de la question suivante: “Quel est le moyen le plus économique et le plus efficace pour passer d'un monde où l'on normalisait des notices pour se les échanger à un monde où l'on structure des données pour se les partager, en prenant en compte le modèle FRBR et en s'adaptant à la logique du Web?”. La





réponse à cette question détermine notre approche de RDA. Elle est mise en œuvre par le programme national “Transition bibliographique”.<sup>1</sup>

## **Poser la question stratégique: dépasser les contradictions de RDA**

RDA pose un certain nombre d'avancées stratégiques majeures, mais la mise en œuvre qui y est proposée peut s'écarter des objectifs mêmes de RDA. Il y a donc un certain nombre de contradictions qu'il est nécessaire de dépasser.

### **1<sup>re</sup> contradiction: FRBR et l'héritage anglo-américain**

Le consensus sur la nécessité d'appliquer le modèle FRBR, dont la première mouture est parue il y a presque vingt ans (1998),<sup>2</sup> et la nécessité de s'adapter au contexte des technologies du Web et, plus particulièrement, à celles du Web sémantique, formulées il y a quinze ans (2001), ne prête plus à discussion. RDA affiche cette ambition et cela représente un réel pas en avant salutaire. La question est posée dès le paragraphe 0.1 de RDA: “RDA fournit un cadre souple et extensible à la description de ressources produites et diffusées au moyen de techniques numériques, tout en répondant également aux besoins des agences gérant des ressources produites de façon non numérique”.

De plus, le paragraphe 0.3 consacré aux “modèles conceptuels sous-jacents” précise: “Un élément-clé de la conception de RDA est son alignement sur les modèles conceptuels de données bibliographiques et d'autorité élaborés par [l'IFLA]:

---

<sup>1</sup> <http://www.transition-bibliographique.fr> (consulté le 2016-02-18).

<sup>2</sup> <http://www.ifla.org/publications/functional-requirements-for-bibliographic-records> (consulté le 2016-02-18).



Fonctionnalités requises des notices bibliographiques (FRBR)  
Fonctionnalités requises des données d'autorité (FRAD)”.  
Les points normatifs proposés par RDA permettent, il est vrai,

assez souvent de s'y conformer.

Mais le paragraphe 0.2 (“relations avec d'autres normes de description et d'accès”) pose les termes de la contradiction à laquelle RDA est confronté:

RDA est construit sur les fondements établis par les Règles de catalogage anglo-américaines (AACR) et les traditions de catalogage dont elles sont issues. Les instructions dérivées des AACR ont été retravaillées pour produire une norme plus facile à utiliser, plus adaptable et moins coûteuse à mettre en application. Un facteur-clé dans la conception de RDA a été le besoin d'intégrer des données produites avec RDA dans des bases de données existantes élaborées selon les AACR et d'autres normes du même type.

Est donc pointée du doigt ici la difficulté auxquelles *toutes* les communautés catalographiques sont confrontées: une fois édictés les grands objectifs, il est nécessaire de prendre en compte le principe de réalité de l'impossibilité de faire table rase de l'héritage de l'histoire des données et des catalogues. RDA reconnaît donc dans ce paragraphe qu'il propose une interprétation possible du modèle FRBR à partir de l'héritage des AACR. L'alinéa suivant est encore plus explicite: “D'autres normes fondamentales ont été utilisées dans l'élaboration de RDA, et notamment : International Standard Bibliographic Description (ISBD), MARC 21 Format for Bibliographic Data et MARC 21 Format for Authority Data”.

Le fait de confondre un standard international de contenu (ISBD) et un format de description adapté aux AACR2 (MARC 21)



montre bien la difficulté à laquelle les rédacteurs de RDA sont confrontés et dont ils sont eux-mêmes conscients. La référence à MARC21 illustre également le poids des limites techniques des catalogues qui utilisent ce format. Par exemple, les liens entre notices bibliographiques et notices d'autorité ne sont pas possibles, alors que, en ce qui concerne la BnF, les premières relations de ce type ont été établies en 1987. Et le fonctionnement de réservoirs internationaux majeurs fortement utilisés dans le cadre du Web de données, comme VIAF, est en grande partie fondé sur ce type de liens.

Cette contradiction a des impacts concrets dans le contenu même de RDA, qui rendent difficile son adoption pure et simple par des communautés qui ne partagent pas le même héritage et qui souhaitent, tout comme les rédacteurs de RDA, réinvestir leur propre tradition catalographique dans le nouveau contexte. Nous sommes en prise, comme RDA l'est à sa manière, avec plusieurs dizaines de millions de notices structurées selon les règles nationales françaises, ce qui rend impossible le passage du jour au lendemain à RDA en l'état, à la fois pour des raisons économiques et d'identité professionnelle.

## **2e contradiction: l'ouverture aux autres communautés patrimoniales**

Le paragraphe 0.2 de RDA précise que:

Les normes de métadonnées utilisées par d'autres communautés (archives, musées, maisons d'édition, Web sémantique, etc.) ont été prises en considération lors de la conception de RDA. Le but était d'atteindre un niveau efficace d'interopérabilité entre ces normes et RDA.

Et il est vrai que, de temps à autre, des références à des besoins propres à ces communautés figurent dans le contenu de RDA (par exemple: 2.3.2.11.4 Titres forgés pour les ressources



archivistiques et les collections). De manière plus fondamentale, l'apport majeur de RDA aux données d'autorité pour les noms de personne et de collectivité est le traitement de données au-delà du choix et de la structuration du point d'accès autorisé. Des champs de données tels que la profession, le champ d'activité ou encore les lieux associés à une personne sont inclus dans RDA, à la différence des normes nationales françaises. C'est une réelle application de FRAD mais prend en outre en compte les besoins de la communauté archivistique. La norme sur les données d'autorité, orientée vers l'indentification et la description des producteurs de fonds d'archives, ISAAR-CPF,<sup>3</sup> couvre un champ de données beaucoup plus vaste que ce que faisaient jusqu'à présent les normes de bibliothèques. RDA est donc, de ce point de vue, une véritable nouveauté.

Mais la question de l'ouverture concrète de RDA aux besoins d'autres communautés pour les données descriptives reste posée. Même le traitement d'un cas simple, un manuscrit unitaire d'une œuvre, tel qu'il s'en trouve dans nombre de bibliothèques, n'est pas vraiment traité dans RDA jusqu'à présent. De manière plus criante, RDA ne prend absolument pas en compte le modèle de données archivistique, tel qu'il a été formulé dans la norme ISAD(G)<sup>4</sup> et la hiérarchie de niveaux inhérente à la description archivistique. L'évolution annoncée de RDA vers le modèle FRBRoo<sup>5</sup> ouvre des perspectives intéressantes de rapprochement

---

<sup>3</sup> <http://www.ica.org/10203/standards/isaar-cpf-international-standard-archival-authority-record-for-corporate-bodies-persons-and-families-2nd-edition.html>.

<sup>4</sup> <http://www.ica.org/10207/standards/isadg-general-international-standard-archival-description-second-edition.html>.

<sup>5</sup> <http://www.ifla.org/node/10171>.



avec la communauté des musées. Le travail à mener avec celle des archives reste entier.

### **RDA: un levier, pas un fétiche**

Le fait que RDA demeure engoncé dans la tradition des AACR, comme cela est explicité dans le paragraphe 0.2, l'amène à être confronté à une contradiction entre les objectifs affichés et la réalité du contenu du code de catalogage. RDA est pour nous une interprétation possible, parmi d'autres, du modèle FRBR. C'est une des interprétations les plus formalisées et, sinon, la plus répandue au niveau international. Mais le poids des AACR empêche RDA d'être un miroir fidèle des FRBR. Il s'agit donc pour nous d'un levier pour atteindre notre objectif commun, mais non d'une fin en soi, et encore moins d'un fétiche.

### **Entre ISBD et RDA, l'approche catalographique française**

Dans son approche de RDA, la France n'hérite pas d'une longue pratique des règles anglo-américaines de catalogage et du format MARC 21. Au contraire, elle a jusqu'à présent développé et maintenu ses propres règles nationales de catalogage, publiées sous la forme d'un ensemble de normes spécialisées dans le cadre de l'organisme français de normalisation, l'AFNOR.

Ce cadre de travail explique peut-être l'importance accordée par les bibliothèques françaises à l'articulation avec la normalisation internationale. Cela se traduit par l'utilisation des normes internationales (ISO) partout où elles existent (qu'il s'agisse de translittération ou d'unités de mesure) et, dans le domaine du catalogage au sens strict, par une référence forte aux documents normatifs de l'IFLA. Les normes françaises sur la description bibliographiques sont ainsi conçues comme une déclinaison des



ISBD spécialisés, avec un certain nombre de choix effectués lorsque l'ISBD laisse des options ouvertes et le développement de règles précises et détaillées là où l'ISBD demeure muet ou trop générique pour répondre aux cas concrets qui se présentent aux catalogueurs. De même, en matière de points d'accès, les normes françaises soit sont directement inspirées de documents normatifs de l'IFLA comme *Form and structure of corporate headings*,<sup>6</sup> soit font référence à des listes maintenues par l'IFLA comme *Names of persons*<sup>7</sup> ou *Anonymous classics*.<sup>8</sup>

Lorsqu'en 2003 a été engagée la consolidation en un document unique des différents ISBD spécialisés par types de ressources, la France s'est fortement investie dans ce chantier qu'elle considérait comme un enjeu majeur pour affirmer et maintenir le rôle central de l'IFLA dans la normalisation de la description bibliographique, et offrir une alternative, réellement internationale, face à la révision des AACR 2, entreprise par le JSC, qui allait donner naissance à RDA.

Cela n'a pas empêché les experts français de suivre avec attention et intérêt les différentes étapes de l'élaboration du nouveau code dont le choix de s'appuyer sur le modèle FRBR semblait très prometteur. La France a donc répondu aux enquêtes organisées par le JSC aux différentes étapes d'élaboration du code et envoyé de nombreux commentaires. Ceux-ci pointaient les divergences avec l'analyse et les règles françaises, notamment en termes de

---

<sup>6</sup> *Form and Structure of Corporate Headings. Recommendations of the Working Group on Corporate Headings. Approved by the Standing Committee of the IFLA Section on Cataloguing and the IFLA Section on Official Publications.* — London: IFLA International Office for UBC, 1980. — x, 15 p. + Amendment sheet, pertaining to Rules 29-34 on Religious Bodies, August 1982.

<sup>7</sup> <http://www.ifla.org/node/4953>.

<sup>8</sup> <http://www.ifla.org/node/4957>.



respect de l'ISBD et de la normalisation internationale, d'absence de référence aux listes d'autorité maintenues par l'IFLA et de maintien de pratiques marquées par une approche encore très ethnocentrique, avec un traitement différencié et des règles spécifiques entre le monde anglo-américain et le reste du monde. Les choix faits par le JSC quant à l'interprétation du modèle FRBR pour permettre une transition en douceur entre les AACR2 et le nouveau code posaient également des problèmes de fond dont tous n'ont pas encore été résolus à ce jour.

Aujourd'hui, tout en s'intéressant très fortement à RDA au point de l'avoir choisi comme référence pour l'évolution des règles françaises de catalogage en vue d'un catalogage FRBRisé, la France continue de défendre la nécessité d'une normalisation internationale des règles de catalogage, menée au sein de l'IFLA, qui constitue la référence ultime à laquelle les différents codes nationaux ou supra-nationaux (comme RDA) devraient se référer et se conformer. RDA le fait déjà en ce qui concerne la modélisation avec la référence aux modèles FRBR, FRAD et FRSAD, et bientôt au futur modèle intégré FRBR-LRM; il le fait également, bien que de manière plus lâche, avec les *Principes internationaux de catalogage*. En revanche, il prend beaucoup de libertés avec l'ISBD qu'il limite volontiers à un simple format d'affichage; en conséquence, s'il utilise la ponctuation normalisée de l'ISBD, il s'affranchit de la définition des éléments de données et surtout des règles détaillées définies par l'ISBD pour renseigner ces éléments.

De son côté, l'ISBD doit aussi évoluer pour ne pas rester figé dans une description bibliographique correspondant aux besoins des catalogues de la fin du 20<sup>e</sup> siècle et offrir la possibilité d'aller vers un catalogage FRBRisé correspondant aux besoins des bibliothèques de ce début du 21<sup>e</sup> siècle d'être présentes dans le Web de données. C'est là tout l'enjeu de la stratégie à définir pour



l'avenir de l'ISBD. La position française est que la normalisation internationale du catalogage doit continuer à se faire au sein de l'IFLA et que cette normalisation doit demeurer la référence au-dessus de tout code particulier, RDA inclus. Pour continuer à maintenir un des fondements du Contrôle bibliographique universel,<sup>9</sup> l'échange et le partage de descriptions bibliographiques compatibles au niveau international, l'ISBD doit être maintenu par l'IFLA comme une norme complète et détaillée, librement accessible pour permettre son utilisation par des communautés professionnelles financièrement limitées.

### **La méthode: ménager une transition en douceur**

Pour répondre à nos objectifs, nous avons actionné plusieurs leviers simultanément: le levier technique, en prenant appui sur l'existant afin de créer des alignements entre données existantes pour FRBRiser le catalogue par étapes, le levier normatif, en rédigeant, avec d'autres communautés, un profil français de RDA ("RDA-FR") et le levier diplomatique, à travers EURIG, afin d'améliorer RDA.

### **FRBRiser le catalogue par étapes: la création d'alignements**

Nous souhaitons mettre en œuvre la FRBRisation de nos données dès avant l'achèvement normatif du profil français d'application de RDA. La structure des données existantes et les liens entre notices dans le catalogue de la BnF le permettent. Cela est par exemple vrai pour la création de liens nouveaux, par calcul automatique, entre notices bibliographiques (assimilées à des

---

<sup>9</sup> <http://www.ifla.org/files/assets/bibliography/Documents/ifla-professional-statement-on-ubc-en.pdf>.

notices de manifestations) et des notices d'autorité titres, qui amorcent ainsi leur transformation en notices d'œuvres.

L'application data.bnf.fr<sup>10</sup> a pour objectif de présenter les données des catalogues, en utilisant les standards communs du Web et le modèle FRBR. Il s'agit donc d'une FRBRisation de sortie des données, mais qui ne se répercute pas dans la production des données, ni dans l'architecture des catalogues eux-mêmes. Cependant, les technologies et les algorithmes d'alignements ont permis de créer dans data.bnf.fr de nouveaux liens inexistant dans les catalogues. Par exemple, les pratiques professionnelles de la BnF disent que, pour les œuvres contemporaines, on n'établit de notice d'autorité titre que pour les études des œuvres, et non pour leurs éditions. Le contrôle d'autorité ne s'exerce donc qu'en accès matière, et non en accès signalétique. Par exemple, pour la notice ci-dessous, "Vendredi ou les limbes du pacifique" de Michel Tournier, il n'y avait que neuf études liées.

Tournier, Michel (1924-2016)  
Vendredi ou Les limbes du Pacifique forme internationale français  
Langue(s) : français  
Date de l'œuvre : 1967

Forme(s) rejetée(s) :  
< Les limbes du Pacifique français

Source(s) :  
Beaumarchais (sous : Tournier, Michel) forme retenue

Domaine(s) : 800

Notice n° : FRBNF11964570  
Création : 84/07/24 Mise à jour : 14/07/02

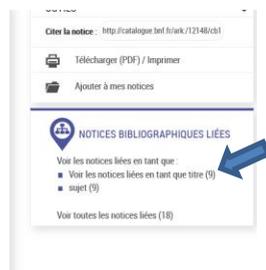


**Figure 1: Liens entre une Œuvre et les notices bibliographiques – Accès matière (relation de sujet)**

<sup>10</sup> <http://data.bnf.fr/en>.

Le reversement des liens entre notices titres et notices bibliographiques des éditions des œuvres, créés par les algorithmes de data.bnf.fr, est effectif et visible depuis janvier 2016 dans le catalogue de la BnF. Dans le cas de “Vendredi ou les limbes du Pacifique”, cela a permis de créer neuf liens supplémentaires, entre une œuvre et ses manifestations.

Tourner, Michel (1924-2016)  
Vendredi ou Les limbes du Pacifique : forme internationale français  
Langue(s) : français  
Date de Foisve : 1967  
Forme(s) rejetée(s) :  
« Les limbes du Pacifique français  
Source(s) :  
Beaumarchais (sous : Tourner, Michel) : forme retenue  
Domaine(s) : 800  
Notice n° : FRBNF1964570  
Création : 04/07/24 Mise à jour : 14/07/02



**Figure 2: Liens entre une Œuvre et les notices bibliographiques – Accès titre (relation d’œuvre manifestée)**

Plus de 100.000 liens entre œuvres et manifestations ont ainsi été créés. Il faut préciser que ce reversement a été précédé d’une phase de tests et d’affinage des spécifications qui a été l’occasion d’échanges entre bibliothécaires et informaticiens.

Ce reversement est une étape importante à double titre. Il s’agit d’une part d’un pas important vers la FRBRisation du catalogue, sans changer nécessairement dans un premier temps les pratiques professionnelles, mais en prenant appui sur l’enrichissement des liens existants. D’autre part, l’instruction a donc été l’occasion d’amorcer une autre transition: celle du métier de bibliothécaire vers un profil de “data librarian” qui est sans doute appelé à se développer.



## **Mettre le modèle FRBR au cœur des règles françaises de catalogage**

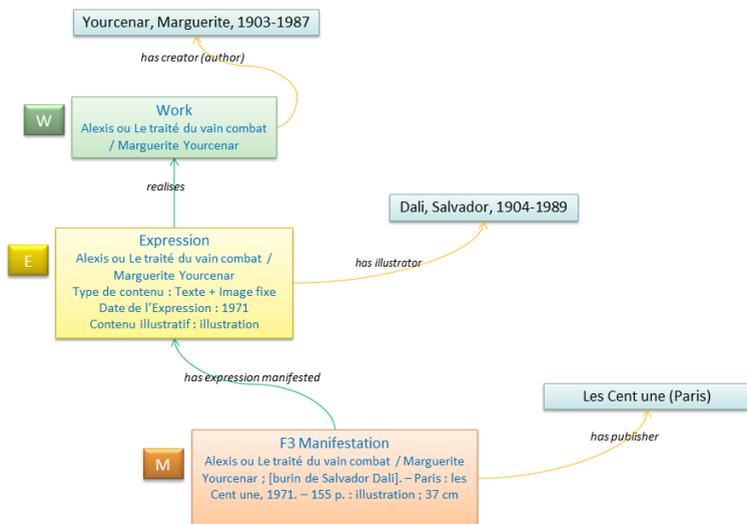
L'aspect le plus novateur de RDA est d'avoir choisi de s'appuyer étroitement sur les modèles développés par l'IFLA, FRBR et FRAD, et de se présenter comme un code de catalogage permettant de créer des données structurées selon ces modèles. C'était même là son principal intérêt au moment où s'est posée la question de réviser les normes françaises de catalogage pour répondre aux objectifs de la transition bibliographique vers le Web de données. Toutefois, cela a été rappelé plus haut, RDA n'a pas été élaboré à partir de rien; la nécessité de prendre en compte la réalité des catalogues existants et des millions de notices en MARC21, créées selon les AACR, l'ont conduit à proposer une interprétation du modèle FRBR permettant de garantir une migration assez simple des notices existantes.

Les bibliothèques françaises partent, elles, d'une réalité différente où les liens entre notices existent depuis longtemps et peuvent être exploités et enrichis. L'objectif de la transition bibliographique est une évolution de la structure des catalogues qui autonomise les entités FRBR pour qu'elles puissent être identifiées et partagées sur le Web, ce qui implique une autre approche du modèle et une interprétation plus rigoureuse du périmètre des différentes entités et de leurs relations. La révision des règles française de catalogage est un outil au service de cet objectif, pour permettre de créer directement de l'information bibliographique structurée selon le modèle FRBR. Elle s'appuie sur une analyse du modèle qui veut en exploiter toutes les potentialités pour une navigation dans les données, au sein du catalogue et au-delà. Cette divergence dans la mise en œuvre de la modélisation FRBR s'illustre particulièrement à propos de la description de l'entité la plus novatrice du modèle, l'Expression.



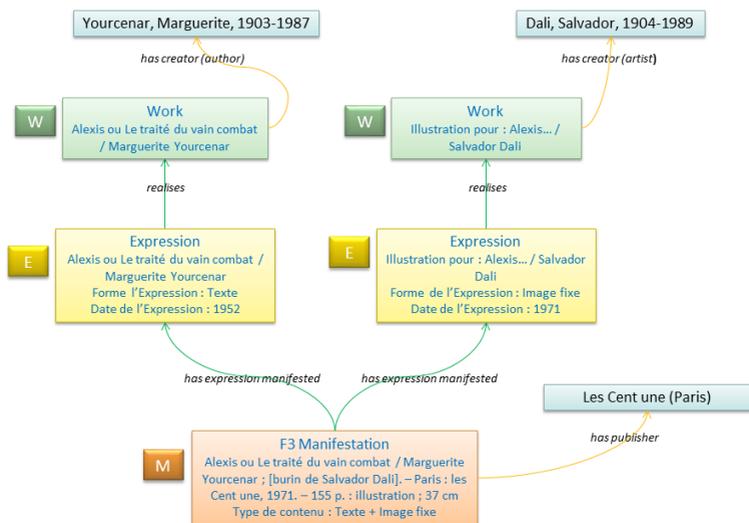
Elle se manifeste également dans le traitement des agrégats, et notamment des augmentations (préface, commentaires, illustrations, etc. ajoutés à l'œuvre contenue dans la Manifestation).

Comment isoler l'Expression à partir de notices au format MARC? C'est une réelle difficulté à laquelle se heurtent toutes les tentatives de FRBRisation rétrospective des catalogues. Ce que l'on peut reprocher à RDA est d'avoir pris acte de cette difficulté et d'avoir défini les contours de l'Expression à partir d'elle – de l'avoir figée dans les règles en quelque sorte, alors que les règles sont destinées à être utilisées en catalogue courant! C'est ainsi que RDA assimile de fait l'Expression avec le contenu d'une Manifestation. L'élément 6.9 Type de contenu est un élément fondamental pour l'identification de l'Expression; de même le Chapitre 7 de RDA, Description du contenu, liste comme attributs de l'Expression les éléments 7.12 Langue du contenu où l'on trouve des indications sur la présentation matérielle (un exemple: *Paroles en français ; traductions anglaises pages v–xxii*), 7.15 Contenu illustratif, 7.16 Contenu supplémentaire, etc. La présence de ces deux éléments témoigne du traitement des augmentations par RDA: tout contenu additionnel à une œuvre préexistante génère une nouvelle expression de cette œuvre, ce qui ne permet pas de signaler à l'utilisateur quelle expression exacte de cette œuvre figure dans la manifestation à côté des contenus additionnels. Ainsi, pour une édition illustrée du roman "Alexis ou Le traité du vain combat" de Marguerite Yourcenar, roman publié pour la première fois en 1929 et retouché en 1952, une nouvelle expression est créée pour rendre compte de la présence d'illustration et il est impossible à l'utilisateur de savoir quelle est la version du texte contenue dans la Manifestation.



**Figure 3: Traitement des augmentations selon RDA**

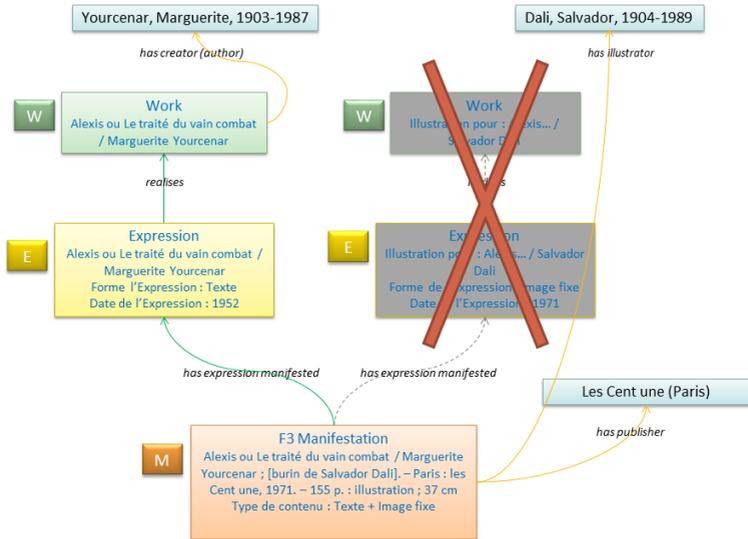
L'analyse française considère, comme l'ISBD, que le contenu d'une manifestation relève de la description de la Manifestation. Or la Manifestation est le plus souvent un agrégat de plusieurs contenus qu'il convient de pouvoir décrire précisément si le besoin s'en fait un jour sentir. La description du contenu doit donc se faire au niveau de la Manifestation; chaque Expression contenue dans la Manifestation doit pouvoir être isolée et décrite pour elle-même, avec la Forme de l'Expression (FRBRer, attributs de l'Expression, 4.3.2 Forme de l'Expression) qui lui est propre, la date qui l'identifie, etc. L'analyse française peut être illustrée par le schéma suivant:



**Figure 4: Traitement des augmentations selon l'analyse française – Illustration justifiant une description autonome**

Si le contenu additionnel ne justifie pas la création d'une œuvre distincte, comme c'est souvent le cas pour les préfaces, la documentation annexe et la plupart des illustrations qui ne sont pas le fait d'un artiste et donc susceptible d'être publiées ou étudiées isolément, c'est au niveau de la Manifestation que sera fait le lien vers le contributeur de ce contenu. Cela permet de rechercher précisément toutes les manifestations qui matérialisent une même expression d'une œuvre donnée, conformément aux *Principes internationaux de catalogage* (point 4.1.2.: "Trouver des ensembles de ressources représentant ... toutes les ressources qui concrétisent la même expression"); c'est également une solution économique qui laisse toujours ouverte la possibilité de générer une nouvelle œuvre pour le contenu additionnel si le besoin s'en

fait sentir. Dans la plupart des cas d'augmentations, ce sera donc le schéma suivant qui s'appliquera:



**Figure 5: Traitement des augmentations selon l'analyse française – Illustration ne justifiant pas une description autonome**

Ces divergences d'analyse nous semblent majeures car elles mettent en jeu l'interprétation du modèle FRBR et son application dans les systèmes, donc la structure de l'information bibliographique qui sera publiée et partagée. La France ne pense donc pas pouvoir rejoindre la communauté des pays qui appliquent RDA tant qu'elles ne seront pas résolues.

### Adapter RDA avant de pouvoir l'adopter

En attendant, RDA demeure une référence utile et partagée internationalement. Il propose une répartition de l'information



bibliographique selon les entités FRBR qui ouvre la voie, même si l'on peut contester certaines analyses ou certains choix. Il a donc été décidé de s'appuyer étroitement sur lui pour préparer le futur code français de catalogage. Intitulé *RDA-FR: Transposition française de RDA*,<sup>11</sup> il devrait préfigurer un profil d'application français de RDA. Si partout où cela est possible, le futur code suit l'organisation de RDA et sa rédaction, il s'autorise des reformulations, des ajouts ou des suppressions. Il fait aussi des choix et maintient l'analyse française en cas de divergence majeure. C'est ainsi que le Chapitre 3 de RDA-FR s'intitule "Description des supports matériels et des contenus" et comporte un élément 3.51 Type de contenu qui fait référence à l'élément 6.9 Type de contenu de RDA. Le chapitre à paraître sur l'identification des Œuvres et des Expressions contiendra de son côté un élément Forme de l'Expression qui utilisera la même liste de valeurs que celle définie par RDA pour l'élément 6.9.

### **Enrichissements venus d'autres communautés**

L'ouverture, au moins théorique, de RDA à d'autres communautés est un levier pour élaborer le code RDA-FR en collaboration avec d'autres communautés. Cela est d'autant plus nécessaire qu'en France, en dehors du monde des bibliothèques, un bouillonnement de projets à impacts normatifs se fait jour, autant dans le domaine des archives que dans le monde de la culture et des musées. La question du rapprochement des données, notamment des données d'autorité, en utilisant le potentiel d'identifiants tels que l'ISNI (*International Standard Name Identifier*),<sup>12</sup> pousse à évoquer la question du rapprochement des

---

<sup>11</sup> <http://www.transition-bibliographique.fr/rda-fr/regles-publiees>.

<sup>12</sup> <http://www.isni.org>.



pratiques et des normes. C'est ainsi que dans le cadre du programme de la transition bibliographique, les groupes travaillant sur les données d'autorité sont ouverts aux représentants de communautés patrimoniales hors du monde des bibliothèques, notamment les archives et les acteurs culturels. C'est ainsi qu'un groupe composé de bibliothécaires, d'archivistes et d'acteurs du monde de la culture a commencé à travailler sur le chapitre 8 de RDA, "Lignes directrices générales sur l'enregistrement des attributs des personnes, familles, collectivités" et continuera à travailler sur les chapitres consacrés aux données d'autorité dont les premiers (chapitres 8 et 9) devraient paraître d'ici la fin de l'année 2016.

### **La démarche: préparer l'avenir**

Nous sommes aujourd'hui engagés dans un important travail sur l'évolution des règles de catalogage qui s'effectue sur deux fronts: au niveau européen, à travers EURIG, afin d'améliorer RDA et de le rendre plus international, et au niveau national pour engager dès maintenant un changement progressif des règles répondant à des besoins avérés sans attendre un "grand soir" du catalogue.

### **Le levier diplomatique: EURIG et l'évolution de RDA**

Si les nombreux désaccords entre les règles actuelles de RDA et l'analyse française interdisent l'adoption de RDA en l'état, la France conserve comme objectif fort à moyen terme de rejoindre la communauté des pays utilisateurs de RDA. Cela signifie participer aux travaux internationaux sur RDA menés dans le cadre du JSC, puis du RSC (RDA Steering Committee) pour influencer son évolution dans la direction souhaitée par la France. C'est le cadre européen, à travers EURIG (European RDA



Interest Group)<sup>13</sup> qui a été retenu pour cette action. La France est représentée dans EURIG par ses deux agences bibliographiques nationales, l'ABES (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur) et la BnF; elle a suscité la création de groupes de travail d'EURIG pour examiner des aspects de RDA qu'elle juge insatisfaisants, comme le traitement des agrégats et le périmètre de l'Expression, et préparer au besoin des propositions d'évolution du code. Certains de ses experts participent également à des groupes de travail mis en place par le RSC, pour leur expertise propre mais aussi au titre de représentants d'EURIG.

Les évolutions récentes du code nous semblent très encourageantes. Sur de nombreux points, les propositions d'évolution et les décisions du JSC/RSC se rapprochent de l'analyse française et nous confirment dans notre stratégie d'attente collaborative vis-à-vis de RDA. Plus que tout, nous voulons éviter toute régression des catalogues français par rapport aux pratiques actuelles, surtout si les évolutions ultérieures du code nous conduisaient à les retrouver quelque temps après. Ce serait une dépense inutile à tous points de vue.

### **Le principe de réalité: réviser les règles et les publier en fonction des besoins**

Le travail de révision des règles françaises de catalogage pour permettre un catalogage FRBRisé a été engagé à la fin de l'année 2011, avec la création de plusieurs groupes de travail correspondant peu ou prou aux entités FRBR. L'ambition au départ était de publier l'ensemble du nouveau code et d'abandonner alors les normes AFNOR. Cette approche s'est peu

---

<sup>13</sup> <http://www.slainte.org.uk/eurig>.



à peu avérée peu réaliste; en 2014, il a été décidé de travailler de manière moins systématique et de profiter de l'organisation du futur code par entités et éléments de données pour traiter et publier les éléments qui étaient jugés prioritaires pour les bibliothèques françaises. Pour la description des Manifestations en particulier ont ainsi été publiés en 2015 les éléments correspondant à la zone 0 de l'ISBD (3.51 Type de contenu et 3.2 Type de médiation). En 2016 il est notamment prévu de publier l'élément 3.19 Caractéristiques du fichier numérique pour répondre aux besoins de consignes précises pour la description des supports des e-books dans le cadre de la mise en place de cette nouvelle filière du dépôt légal, ainsi que le chapitre 17 Lignes directrices générales sur l'enregistrement des relations principales pour accompagner les premières étapes de la FRBRisation des catalogues par création de liens entre les notices bibliographiques (les Manifestations) et les notices d'autorité titre (les Œuvres).

Cette méthode présente l'avantage de montrer que l'évolution des catalogues et des règles de catalogue est en cours et qu'elle répond à des besoins concrets des bibliothèques. C'est une évolution en douceur, puisqu'elle se fait par étapes, ce qui permet aux personnels d'en assimiler progressivement les différents aspects, normatifs et techniques. Elle permet aussi de rendre visible le travail de normalisation accompli depuis cinq ans et de maintenir l'implication des représentants des différents types d'établissement dans ces travaux.

Elle pose cependant d'autres difficultés. Pour les catalogueurs d'abord, car ils doivent jongler entre deux corpus de règles qui ont des logiques différentes, les normes AFNOR fondées sur l'ISBD et le code RDA-FR fondé sur FRBR et RDA. Cela nécessite un important travail de sensibilisation et de formation



pour bien identifier ce qui change, savoir quand appliquer des règles générales transverses alors que seuls quelques éléments sont publiés. Pour les groupes de travail aussi, car il n'est pas toujours facile d'isoler un élément de données tant ils sont interdépendants, et le risque d'incohérence dans les règles est réel. Surtout, la décision de suivre au plus près RDA pour la préparation du nouveau code français de catalogage, afin de favoriser une future bascule vers un profil d'application, s'avère difficile à mettre en œuvre, car RDA est un code en constante évolution et chaque nouvelle mise à jour montre des déplacements de paragraphes qu'il semble vain de vouloir suivre au même rythme. La réorganisation profonde que RDA va connaître suite à la publication du modèle intégré FRBR-LRM<sup>14</sup> sera l'occasion de rétablir une concordance entre les deux codes.

### **RDA au service de la transition bibliographique à la française**

Aujourd'hui, RDA apparaît bien installé dans le paysage bibliographique français, comme un outil devant permettre de créer des données FRBRisées "à la source". Nous le souhaiterions plus international, faisant référence aux documents normatifs internationaux, notamment ceux de l'IFLA, FRBR comme ISBD, plutôt que de privilégier la poursuite de pratiques héritées d'une tradition particulière de catalogage, telles que codifiées dans les AACR. Mais nous ne perdons pas espoir: les évolutions récentes de RDA et de sa gouvernance vont dans ce

---

<sup>14</sup> RIVA, Pat and ŽUMER, Maja (2015) "Introducing the FRBR Library Reference Model". Paper presented at: [IFLA WLIC 2015 - Cape Town, South Africa](#) in "Session 207 – Cataloguing". Consultable à: <http://library.ifla.org/1084>.



sens et sont encourageantes. Les experts français suivent avec attention cette évolution et sont prêts à collaborer aux travaux qui y contribuent et améliorent ainsi le code. C'est pour nous la condition qui nous permettra d'adopter un jour RDA en France.

Toutefois, l'adoption de RDA n'est pas pour nous une fin en soi. La transition bibliographique telle qu'elle a été définie en France se donne comme priorité des catalogues FRBRisés dont les données sont exposées et réutilisées dans le Web de données. RDA n'est qu'un outil utilisé à cette fin, aujourd'hui comme référence pour l'élaboration de règles françaises de catalogage adaptées au contexte du Web, ou demain comme code de catalogage appliqué par les bibliothèques françaises.



LERESCHE, FRANÇOISE, Bibliothèque nationale de France.  
[francoise.lesesche@bnf.fr](mailto:francoise.lesesche@bnf.fr).

BOULET, VINCENT, Bibliothèque nationale de France.  
[vincent.boulet@bnf.fr](mailto:vincent.boulet@bnf.fr).

Leresche, F., V. Boulet. "RDA comme outil pour la transition bibliographique: la position française". JLIS.it. Vol. 7, n. 2 (May 2016): Art: #11796. DOI: 10.4403/jlis.it-11796.

**ABSTRACT:** Cet article présente la démarche adoptée par la France pour mettre les catalogues des bibliothèques dans le Web de données et le rôle dévolu à RDA dans cette stratégie plus générale. Après une analyse des contradictions et limites de RDA héritées de de la tradition des AACR et des catalogues en MARC 21, les auteurs présentent l'approche française vis-à-vis de RDA, quant à son positionnement par rapport aux normes internationales de référence comme l'ISBD et à la mise en œuvre du modèle FRBR. La méthode retenue en France pour FRBRiser les catalogues passe par un chantier technique de création d'alignements entre données existantes, en exploitant les technologies mises en œuvre dans l'application data.bnf.fr, et par une révision des règles françaises de catalogage pour permettre un catalogage FRBRisé dès la création des métadonnées. Cette révision s'appuie sur RDA et vise à préparer un profil français d'application de RDA, mais maintient l'analyse française sur les points de divergence majeurs. En effet, l'adoption de RDA n'est pas un enjeu crucial pour la France, ni une fin en soi; ce n'est qu'un outil au service de la transition bibliographique vers le Web de données.

**KEYWORDS:** RDA; transition bibliographique; FRBR; Web de données; France.



Date submitted: 2016-03-25

Date accepted: 2016-04-04

Date published: 2016-05-15